



Commune de Saint-Lys

Département de la Haute-Garonne

1 place Nationale - BP 39 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 / Fax : 05 61 91 63 02 / E-mail : mairie@ville-saint-lys.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2011

L'an deux mille onze et le 12 décembre à 21 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques TENE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BACHELARD Philippe, BARBIE Bernard, BARTHE Lucien, BERNAUDEAU Joël, CAMAISSE Véronique, CASTAING Christine, DEUILHE Serge, D'OLIVEIRA Monique, DUCROS Marie, GRANGE Arlette, JACQUET André, LASSEUBE Patrick, LOUIT Catherine, MAGNAVAL Jean-Jacques, PENCHENAT Emmanuelle, POL Jacqueline, ROUSSEL Laurence, SANCHEZ Simon, SUTRA Jean-François, TARDY Marc, TARRIDE Bernard, TENE Jacques, VIDAL Jocelyne, VILLENEUVE Raymond, VIVEN Boris.

Procurations : Monsieur William BENADJI à Monsieur Boris VIVEN ; Madame Josiane LASSALLE à Madame Catherine LOUIT.

Absents : Madame Marie-Ange SICARD - Madame Sandrine FORCE.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures.

Madame Christine CASTAING est élue secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

Finances locales – Décision budgétaire – Budget assainissement – Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal accepte la Décision Modificative n°1 (budget assainissement) comme exposée ci-dessous :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-673-921 : Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00 €	11 924 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D-67 : Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00 €	11 924 €	0,00 €	0,00 €
R-704-921 : Travaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 924 €
TOTAL R-70: ventes de produits fabriqués	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 924 €
TOTAL GENERAL		11 924 €		11 924 €

(rapporteur : Monsieur Philippe BACHELARD)

Pour : 27

Finances locales – Décision budgétaire – Budget communal – Décision modificative n°3

Le Conseil Municipal accepte la Décision Modificative n°3 (budget communal) comme exposée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64111-020 : Rémunération principale	0,00 €	21 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	21 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419-020 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 000,00 €
D-673-020 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	6 145,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	6 145,00 €	0,00 €	0,00 €
R-752-020 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 145,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 145,00 €
Total	0,00 €	27 145,00 €	0,00 €	27 145,00 €
INVESTISSEMENT				
R-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
D-205-36-020 : MATERIEL INFORMATIQUE	0,00 €	2 272,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	2 272,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2115-106-020 : ACQ. FONCIERES OPPORTUNITES	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-32-020 : MOBILIER URBAIN	3 614,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-36-020 : MATERIEL INFORMATIQUE	0,00 €	1 342,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 614,00 €	151 342,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	3 614,00 €	153 614,00 €	0,00 €	150 000,00 €
TOTAL GENERAL		177 145,00 €		177 145,00 €

(rapporteur : Monsieur Philippe BACHELARD)

Pour : 21

Contre : 6

Finances locales – Décisions Budgétaires - Avance sur subvention 2012 - CCAS

Le Conseil Municipal accepte le versement d'avance de cette subvention au Centre Communal d'Action Sociale, d'un montant de 100 000 euros.

(rapporteur : Monsieur Philippe BACHELARD)

Pour : 27

Finances locales – Autres contrats – Rémunération de l'architecte de l'Ordre des Architectes pour sa participation aux réunions du Jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de la Maison des Associations, de la Culture et des Solidarités

Le Conseil Municipal accepte la rémunération de l'architecte, Monsieur Stéphane VAN ANDRINGA, Atelier d'Architecture S&VA, 17 rue Idrac 31300 TOULOUSE, dont le montant est de **300 euros HT par demi-journée + 35 euros HT de frais de déplacement par jury.**

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 21

Contre : 6

Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public – Concessionnaire de réseau

Le Conseil Municipal accepte l'application de cette redevance soit :

➤ **PR2011 = [(0,035 euros x L) + 100 euros] x 1,081 soit [(0,035 x 24) + 100] x 1,081 = 109,1 euros**

➔ **montant du titre à émettre = 109 euros.**

(rapporteur : Monsieur Raymond VILLENEUVE)

Pour : 27

Institution et Vie Politique – Autorisation de signature avec le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement 31 – Convention de prestations intégrées

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestations intégrées avec le SMEA 31.

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Pour : 21

Abstentions : 6

Institutions et vie politique – Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch -Rapport activité 2010

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

(rapporteur : Monsieur Lucien BARTHE)

Institutions et vie politique – Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement 31 – Rapport d'exploitation de la station d'épuration 2010

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Institutions et vie politique – Commune – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif (RPQS-AC)

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Institution et vie politique – Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la vallée du Touch et de ses affluents – Rapport d'activité exercice 2010

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Autres – Motion sur le prix du livre (TVA)

Le Gouvernement a annoncé la hausse de la TVA à taux réduit de 5,5 % à 7 %.
Il en résulte une inquiétude pour le secteur du livre.

Le Conseil Municipal demande au Gouvernement de reconsidérer sa position sur le secteur du livre.

(rapporteur : Monsieur Boris VIVEN)

Pour : 21

Abstentions : 6

Fonction Publique – Personnel – Attribution de chèques cadeaux

Le Conseil Municipal accepte l'attribution des chèques CADHOCS, d'un montant de **50 euros par agent**.

Ces chèques seraient valables pour tous les rayons, sauf alimentaire.

Evènement concerné : **Noël des adultes 2011**.

La Société Chèque CADHOCS (1 allée des Pierres Mayettes – Parc des Barbanniers – BP 32 – 92234 Gennevilliers Cedex) a été consultée.

(rapporteur : Monsieur Philippe BACHELARD)

Pour : 21

Abstentions : 6

Fonction Publique – Personnel – Régime Indemnitare

Le Conseil Municipal accepte les modifications du Régime Indemnitare des agents municipaux et la création pour les agents de catégorie C d'une prime personnelle.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 21

Abstentions : 6

Fonction Publique – Personnel – Prime de fonction et de résultats

Le Conseil Municipal accepte la création de la Prime de Fonction et de Résultats suite à la modification du régime indemnitare, en application de la législation applicable aux agents de l'Etat.

Cette prime remplace toutes les primes précédemment existantes, à l'exception de la prime annuelle de 533 euros (article 111 de la loi du 26 janvier 1984).

Primes supprimées et remplacées :

- Prime de début d'année
- Prime de rentrée
- Prime de présence
- Prime qualité et service
- Prime d'encadrement et de responsabilité.

Elle est compatible avec :

- ** Indemnités relevant « des avantages collectivement acquis » prévus à l'article 111 de la loi du 26 Janvier 1984
- ** La prime de responsabilité de certains des emplois administratifs de direction, prévue par le décret n° 88-631 du 06 mai 1988,
- ** La Nouvelle Bonification Indiciaire,
- ** Les indemnités horaires pour les heures supplémentaires effectivement réalisées,
- ** Les avantages en nature dans les limites fixées par circulaire,
- ** Les indemnités liées aux frais de déplacement
- ** L'indemnité de résidence
- ** Le supplément familial de traitement
- ** La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 27

COMMUNICATION DU MAIRE

Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

→ MARCHES PUBLICS (MAPA)

1. **Objet : TRAVAUX DE POSE ET DE CLOTURE ET SERRURIES DE CLOTURE**
Marché infructueux → 0 offres (marché relancé en décembre 2011)
2. **Objet : MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE**
Titulaire du marché : QUALICONSULT (31170 TOURNEFEUILLE)
Marché à bon de commande de **90 000, 00 euros sur 3 ans maxi.**
3. **Objet : MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT (impasse Ramoun et Mescurt)**
Titulaire du marché : POYRY ENVIRONNEMENT (31675 LABEGE)
Montant du marché : **8 400,00 euros HT par an**

→ CONVENTIONS

- Signature d'une convention avec Terre Blanche pour les bâtiments des anciens Services Techniques jusqu'à fin 2012.
- Signature d'une convention d'entretien des sculptures avec Terre Blanche pour 1000 euros par an.

→ DIVERS

Arrêté n°2011 x 163 → exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de la parcelle située au 42 rue du 11 novembre 1918 – 31470 SAINT-LYS, cadastrée section F n°670 et appartenant à la SCIL'AYGUEBELLE.

La séance est levée à 22 h 30.

Le 15 décembre 2011
Le Maire,
Jacques TENE